

NE PAS DIFFUSER NI DISTRIBUER AUX PERSONNES RESIDANT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE OU EN ITALIE

Communiqué de presse

Rhodia S.A. annonce le lancement :

- **d'une offre de rachat d'un montant maximum de 500.000.000 € portant sur l'emprunt obligataire senior à échéance 2013,**
- **d'un emprunt obligataire senior, d'un montant de 500.000.000 €, à échéance 2018.**

Paris, le 29 avril 2010

Rhodia S.A. annonce le lancement d'une offre de rachat (ci-après l'« Offre de Rachat ») d'un montant maximum de 500.000.000 € portant sur l'emprunt obligataire à échéance 2013 (ci-après les « Obligations Existantes »).

L'Offre de Rachat sera financée par le produit net d'un nouvel emprunt obligataire qui sera lancé en dehors des Etats-Unis pour un montant de 500.000.000 € à échéance 2018 (ci-après les « Obligations Senior »). Le règlement-livraison de l'Offre de Rachat et des Obligations Senior est prévu pour le 10 mai 2010.

L'objectif de l'Offre de Rachat et de l'offre concomitante des Obligations Senior est l'allongement du profil de maturité de la dette de Rhodia.

Il est prévu que l'Offre de Rachat expire à 15h00 (heure de Londres) le 6 mai 2010, sauf prorogation ou résiliation anticipée (ci après la « Date d'Expiration »). Le prix de rachat dans le cadre de l'Offre de Rachat est de 1.000 € en numéraire pour chaque montant nominal de 1.000 € d'Obligations Existantes valablement apportées à l'offre et acceptées, ainsi que tous intérêts courus et non échus jusqu'à la date de règlement-livraison, des Obligations Existantes valablement apportées à l'Offre de Rachat et acceptées, payables en numéraire. L'Offre de Rachat est soumise à certaines conditions d'usage. Les apports d'Obligations Existantes à l'Offre de Rachat sont irrévocables.

L'Offre de Rachat est uniquement réalisée en application de, et conformément aux termes et conditions stipulés dans le Document d'Offre en date du 29 avril 2010 (le « Document d'Offre ») et les informations contenues dans le présent communiqué sont définies par référence au Document d'Offre. Sous réserve du droit applicable, Rhodia peut modifier, proroger ou résilier l'Offre de Rachat ou renoncer à l'une de ses conditions. Les détails de toute modification, prorogation ou résiliation seront annoncés dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire à la suite de la prise d'une telle décision.



AVERTISSEMENT IMPORTANT

Le présent communiqué de presse n'a qu'un but informatif et doit être lu conjointement avec le Document d'Offre. Le présent communiqué de presse et le Document d'Offre contiennent d'importantes informations qui doivent être lues avec attention avant toute prise de décision dans le cadre de l'Offre de Rachat. Si vous hésitez sur la conduite à adopter, il vous est conseillé d'obtenir un conseil juridique et financier, y compris au regard des conséquences fiscales, auprès de votre intermédiaire financier, conseil juridique ou comptable, ou de tout autre conseiller financier ou juridique indépendant. Toute personne physique ou morale dont les Obligations Existantes sont conservées en son nom et pour son compte par un intermédiaire habilité, une banque, un conservateur ou dépositaire, une société assumant le rôle de *trust* ou de *nominee* ou tout autre intermédiaire doit contacter cette entité si elle souhaite apporter ses Obligations Existantes à l'Offre de Rachat. Ni Rhodia ni aucune des parties impliquées dans l'Offre de Rachat ne font une quelconque recommandation aux porteurs d'Obligations Existantes quant à leur participation ou non à l'Offre de Rachat.

RESTRICTIONS RELATIVES A L'OFFRE DE RACHAT ET A SA DIFFUSION

Ni le Document d'Offre ni ce communiqué de presse ne constituent une offre d'achat ou une sollicitation d'une offre de vente d'Obligations Existantes. L'Offre de Rachat est uniquement réalisée en vertu du Document d'Offre. Les apports à l'Offre de Rachat d'Obligations Existantes provenant de porteurs situés dans des pays dans lesquels une telle offre ou une telle sollicitation serait considérée comme illégale ne seront pas acceptés.

Le présent communiqué de presse, le Document d'Offre ainsi que tout autre document relatif à l'Offre de Rachat ne sont pas et ne doivent pas, en toutes circonstances, être distribués aux porteurs d'Obligations Existantes situés ou résidant aux Etats-Unis, et toute personne recevant le présent communiqué de presse ne doit pas le distribuer à de telles personnes, ou leur distribuer des documents liés.

Etats-Unis

L'Offre de Rachat n'est pas et ne sera pas réalisée, directement ou indirectement, sur le et à destination du territoire des Etats-Unis par courrier ou tout autre moyen de communication ou tout autre instrument de commerce entre les Etats des Etats-Unis ou avec l'étranger (notamment, et sans que cette liste soit limitative, les transmissions par télécopie, télex, communications téléphoniques, courriers électroniques et toute autre forme de communication électronique), ou par l'intermédiaire d'une bourse américaine de valeurs mobilières. Les Obligations Existantes ne pourront être apportées à l'Offre de Rachat par des moyens, instruments et intermédiaires précités depuis ou à l'intérieur des Etats-Unis ou par toute personne située ou résidant aux Etats-Unis. En conséquence, les copies du présent communiqué, du Document d'Offre et de tout autre document relatif à



L'Offre de Rachat ne sont pas, et ne doivent pas être directement ou indirectement envoyés par courrier ou transmis par tout autre moyen, distribués ou diffusés sur le et à destination du territoire des États-Unis ou à des personnes établies ou résidant aux États-Unis. Toute offre éventuelle d'Obligations Existantes dans le cadre de l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera considérée comme nulle et les offres d'Obligations Existantes faites par une personne située aux Etats-Unis ou de tout agent, agent fiduciaire ou autre intermédiaire agissant de manière non discrétionnaire pour le compte d'une personne lui donnant des instructions depuis les États-Unis ne seront pas acceptées. Aux fins du présent paragraphe, «États-Unis» désigne les États-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, tout État des États-Unis d'Amérique et le District de Columbia. D'autres restrictions s'appliquent.

France

L'Offre de Rachat n'est pas faite, directement ou indirectement, au public en France. Aucun document se rapportant à l'Offre de Rachat n'a été ou ne sera distribué au public en France, et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés autres que des particuliers et/ou un cercle restreint d'investisseurs, en toute hypothèse agissant pour leur propre compte, tel que défini et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier, sont admissibles à participer à l'Offre de Rachat. Le Document d'Offre n'a pas été et ne sera pas soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Italie

L'Offre de Rachat n'est pas et ne sera pas effectuée, directement ou indirectement, sur et à destination du territoire italien, que ce soit par courrier ou par tout autre moyen ou instrument (notamment, et sans que cette liste ne soit limitative, par téléphone ou par voie électronique) ou par l'intermédiaire de toute offre, publique ou privée, disponible sur le territoire italien.

Royaume-Uni

Le Document d'Offre et tout autre document se rapportant à l'Offre de Rachat sont seulement destinés aux personnes (i) qui ne résident pas au Royaume-Uni ou (ii) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « Financial Promotion Order ») ou (iii) qui sont visées à l'Article 43 du Financial Promotion Order ou (iv) à qui le Document d'Offre et tout autre document relatif à l'Offre de Rachat peuvent être légalement communiqués ou avoir pour effet d'être communiqués (toutes ces personnes sont désignées comme étant "les personnes concernées"). Ce communiqué est seulement destiné aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas des personnes concernées.



Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué est réservé aux personnes concernées et ne pourra être effectué que par celles-ci.

Autres pays

La diffusion du présent communiqué de presse, du Document d'Offre et de tout autre document se rapportant à l'Offre de Rachat est restreinte par la loi dans certains pays. Rhodia, les Dealer Managers et l'Agent de l'Offre de Rachat imposent à toutes personnes venant à posséder ce présent communiqué, le Document d'Offre ou tout autre document se rapportant à l'Offre de Rachat de se renseigner sur l'existence de telles restrictions et de s'y conformer.

RESTRICTIONS RELATIVES A L'EMISSION DES OBLIGATIONS SENIOR

Les Obligations Senior n'ont pas été enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou au titre d'une loi sur les valeurs mobilières de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique et ne pourront être offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique sauf dans le cadre d'un enregistrement ou d'une dérogation prévue aux obligations d'enregistrement du Securities Act. Ainsi, les Obligations Senior ne sont offertes et vendues qu'à l'extérieur du territoire des Etats-Unis d'Amérique conformément à la « Regulation S » du Securities Act. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une incitation à acquérir les Obligations Senior, et aucune vente des Obligations Senior ne sera réalisée en référence à ce communiqué, dans quelque juridiction que ce soit, y compris les Etats-Unis d'Amérique, sur le territoire desquels une telle offre, incitation ou vente ne sont pas autorisées.

L'offre et la vente des Obligations Senior seront effectuées dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus prévue par la Directive Prospectus, telle que mise en œuvre dans les Etats Membres de l'Espace Economique Européen. Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel pour l'application de la Directive Prospectus.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « prévoir que », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » ou « sera », ainsi que par d'autres termes similaires et contiennent de manière non exhaustive, des déclarations sur les prévisions d'activité future de Rhodia résultant de l'opération envisagée. Ces prévisions sont basées sur des hypothèses actuelles de l'équipe de direction de Rhodia et peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes.



Parmi les facteurs susceptibles de créer des divergences significatives entre les résultats effectivement réalisés et les déclarations prospectives, figurent des facteurs se rapportant à la réalisation des conditions de l'opération envisagée, ainsi que tous changements du contexte international, politique, économique, commercial, concurrentiel, réglementaire, ainsi que tous changements sur les marchés sur lesquels Rhodia est présent. Rhodia ne prend aucun engagement de mettre à jour les déclarations prospectives afin de refléter les changements qui interviendraient sur les événements, conditions, situations, hypothèses ou autres facteurs sur lesquels ces déclarations sont fondées.